

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 273)

AMENDEMENT

N ° II-CF355

présenté par

M. Descoeur, M. Habert-Dassault, M. Cinieri, M. Brigand et M. Portier

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.